

Soirée d'information

Aménagement de jeux d'eau



DESCRIPTION

L'aménagement d'aires de jeux d'eau est en forte croissance depuis quelques années au Québec. Motivée par des facteurs économiques, climatiques, écologiques ou autres, cette nouvelle tendance en matière d'équipements récréatifs peut s'avérer une réelle valeur ajoutée pour une municipalité. Il importe, toutefois, de bien s'informer avant d'effectuer la première pelletée de terre afin de déterminer si cet équipement convient à votre communauté, et quels sont les éléments à considérer pour s'assurer que le nouvel aménagement soit sécuritaire, agréable, pratique et durable.

Aperçu du contenu :

- Aménager des jeux d'eau, oui ou non?
- Jeu d'eau, piscine et pataugeoire, quoi privilégier?
- Aménagement d'un jeu d'eau : choix d'un emplacement
- Conseils d'aménagement
- Systèmes disponibles (alimentation, contrôle et évacuation)
- Normes et réglementations
- Budget à prévoir
- Prévention et sécurité dans les parcs de jeux d'eau
- Fournisseurs
- Présentation de la fiche technique rédigée par le CSLE

DATES ET TARIFICATIONS

Date : Mercredi 10 septembre 2014, de 18h30 à 21h

Lieu : Sherbrooke, lieu à confirmer

Coût membre du CSLE : 35 \$ (tx en sus) par municipalité

Coût non-membre du CSLE : 70 \$ (tx en sus) par municipalité

INFORMATIONS

Pour obtenir des informations supplémentaires concernant les ateliers offerts par le CSLE en lien avec les parcs et les équipements récréatifs et sportifs, communiquez avec :

CHRISTINE BARON

Tél. : 819 864-0864

Télé. : 819 864-1864

Courriel : cbaron.csle@abacom.com



Formulaire d'inscription

Aménagement de jeux d'eau



Cette soirée d'information animée par le CSLE s'adresse autant au personnel rémunéré que bénévole des municipalités (ex.: directeurs généraux, conseillers municipaux, travailleurs en loisir, membres du comité loisir, etc.).

MUNICIPALITÉ : _____

NOM : _____

FONCTION : _____

NOM : _____

FONCTION : _____

NOM : _____

FONCTION : _____

Mode de paiement :

Chèque au montant de _____ (ci-joint)

SVP, faire parvenir une facture à l'adresse suivante :

Pour vous inscrire, retournez le formulaire complété avant le **2 septembre 2014**, par courriel ou par télécopieur aux coordonnées indiquées à la page précédente.